



CONCOURS PROFESSIONNEL 2018

BULLETIN DE PARTICIPATION

CATEGORIE APPRENTIS

THEME : LE PLUS BEL OEUF EN CHOCOLAT

NOM

PRENOM

ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

E-MAIL @

AGE ANS TELEPHONE / PORTABLE 0

Je m'engage à participer au concours réservé aux Professionnels lors du SALON DU CHOCOLAT DE TOURS 2018 qui se tiendra les 23, 24 et 25 février, au Centre International de Congrès VINCI.

J'ai pris connaissance des conditions de participation et règlement général ci-joint.

BULLETIN A RETOURNER

AVANT LE 31/01/2018

à l'adresse suivante :

SALON DU CHOCOLAT DE TOURS
CENTRE INTERNATIONAL DE
CONGRES VINCI
26 BOULEVARD HEURTELOUP
CS 24225
37042 TOURS CEDEX 1

A :

LE : / /

SIGNATURE

CONDITIONS DE PARTICIPATION & REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS PROFESSIONNEL 2018

- L'inscription au Concours Professionnel est gratuite.
- **Les candidats doivent être Apprentis en Campus des Métiers ou Centre de Formation et d'Apprentissage.**
- Le **thème imposé** pour la réalisation des pièces artistiques est « **LE PLUS BEL ŒUF EN CHOCOLAT** » (inspiration libre).
- La pièce artistique présentée au concours devra respecter le thème
- La forme est libre mais les dimensions sont imposées : **BASE 40 cm x 40 cm x hauteur libre**
- Le candidat apportera une pièce artistique composée obligatoirement et intégralement en chocolat. Pas de structures, ni armatures. Pas de sucres. Colorants alimentaires autorisés. Présentation à l'air libre.
- Le jury sera piloté par **Christophe MENARD**, et composé de professionnels chocolatiers renommés.

- **Critères d'évaluation :**

- | | | |
|-------------|--------------|---------------|
| • Thème | • Collage | • Couleur |
| • Découpage | • Proportion | • Esthétique |
| • Montage | • Netteté | • Originalité |

- Le **dépôt des pièces** artistiques sera effectué par le candidat le **vendredi 23 février 2018 entre 07h00 et 13h30** au Centre International de Congrès VINCI, sur la zone dédiée au concours.
- La pièce artistique en compétition sera exposée au public les vendredi 23 février, samedi 24 février et dimanche 25 février 2018, durant les horaires d'ouverture du salon.
- La pièce artistique présentée au concours est anonyme, accompagnée d'une carte de visite, qui sera placée sous enveloppe fermée portant le numéro de participation.
Aucun signe distinctif ne doit apparaître, hormis le numéro du candidat remis par le jury.
- En aucun cas les candidats ne sont autorisés à s'adresser directement aux membres du jury.
- La délibération du jury est secrète et ce dernier est souverain. La publication des résultats du Concours Professionnel sera effectuée le vendredi 23 février, après passage du jury ce même jour.
- L'énoncé du palmarès aura lieu dimanche 25 février vers 16h00 pendant le salon, lors de la Remise Officielle des Prix.

ATTENTION : nombre de places limité aux 20 premiers inscrits